



HAUTE-SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°70-2022-143

PUBLIÉ LE 5 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Académie de BESANCON / Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Saône

70-2022-12-05-00003 - Arrêté préfectoral du 05 décembre 2022 modifiant la composition du conseil départemental de l'Education nationale du département de la Haute-Saône (3 pages)

Page 3

Académie de BESANCON

70-2022-12-05-00003

Arrêté préfectoral du 05 décembre 2022
modifiant la composition du conseil
départemental de l'Education nationale du
département de la Haute-Saône

Arrêté préfectoral n°

modifiant la composition du conseil départemental de l'Éducation nationale du département de la Haute-Saône

Le Préfet de la Haute-Saône
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier des Palmes académiques,

VU le code de l'éducation ;
VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée et complétée par la loi n° 85.97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités locales ;
VU le décret n° 85.895 du 21 août 1985 relatif aux conseils de l'Éducation nationale dans les départements et les académies ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
VU le décret n° 2004-701 du 13 juillet 2004 relatif à certaines dispositions réglementaires du code de l'éducation ;
VU la proposition de Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Saône ;
VU les propositions de Madame la présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ;
VU les propositions de Monsieur le président du conseil départemental de la Haute-Saône ;
VU les propositions des associations de maires de Haute-Saône ;
SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1. L'article 1 de l'arrêté n° 70-2021-11-18-00007 du 18 novembre 2021 relatif à la composition du conseil départemental de l'Éducation nationale de la Haute-Saône, est modifié ainsi qu'il suit :

MEMBRES REPRESENTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

Représentants des communes

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Patrick GOUX Maire	M. Vincent BALLOT Maire
M. Philippe COMBROUSSE Maire	Mme Christine LITZER Maire
M. Jean VALLEY Maire	Mme Maryline CARAVATI Maire
M. Philippe LABACHE Maire	M. Jean-Paul CARTERET Maire

Représentants du conseil départemental de la Haute-Saône

Titulaires

M. Benoît CORNU
Conseiller départemental

Mme Martine PEQUIGNOT
Conseillère départementale

M. Jean-Jacques SOMBSTHAY
Conseiller départemental

M. Thomas OUDOT
Conseiller départemental

Mme Carmen FRIQUET
Conseillère départementale

Suppléants

Mme Sylvie COUTHERUT
Conseillère départementale

Mme Edwige EME
Conseillère départementale

Mme Véronique GRANDJEAN
Conseillère départementale

Mme Carole MICHEL
Conseillère départementale

M. Dimitri DOUSSOT
Conseiller départemental

Représentants du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

Titulaire

M. Loïc NIEPCERON
Conseiller régional

Suppléant

Mme Sylvie NARDIN
Conseillère régionale

MEMBRES REPRESENTANT LES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ETAT

Représentants de l'union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA)

Titulaires

M. Quentin BELLET-BRISSAUD
Professeur des écoles

Mme Claire GROSJEAN
Professeure des écoles

Mme Sarah POIRSON-GERDIL
Professeure des écoles

Mme Sophie DUCRET
Professeure certifiée

Suppléants

Mme Marie-Pierre DUBREUIL
Principale de collège

Mme Sandrine BLANC
Coordinatrice pédagogique

Mme Annelise GALMICHE
Professeure des écoles

Mme Mélanie PERNOT-SALVALAIO
Professeure certifiée

Représentants de la fédération syndicale unitaire

Titulaires

M. Stéphane NAZARETH
Professeur certifié

Mme Gaële FOURNET
Professeure des écoles

M. Arnaud BALIZET
Professeur des écoles

Mme Muriel STIEVENARD
Professeure des écoles

Mme Pélagie COLLOT
Professeure des écoles

Suppléants

Mme Ludivine KRATTINGER-COUTURIER
Professeure certifiée

M. Kévin RONGEOT
Professeur certifié

M. Nicolas CUSSEY
Professeur certifié

M. Gilles MEYER
Professeur des écoles

Mme Sophie DONZELOT
Professeure des écoles

Représentants de la fédération générale autonome des fonctionnaires

Titulaire

M. Christophe ORTOLI
Professeur agrégé

Suppléant

M. Sébastien VIEILLE
Professeur certifié

MEMBRES REPRESENTANT LES USAGERS

Parents d'élèves de la fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques

Titulaires

Suppléants

Mme Isabelle CETRE-LANGONET

M. Frédéric BRIGUÉ

M. Joël DELEULE

M. Simon CHEVIET

Parents d'élèves de la fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement public

Titulaires

Suppléants

Mme Mélanie SHAH

Mme Patricia GERMANESE

Mme Claudine ORSACZEK

MEMBRES REPRESENTANT LES ASSOCIATIONS COMPLEMENTAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Titulaire

Suppléant

M. Guy COTTET-EMARD

MEMBRES AYANT COMPETENCE DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE, SOCIAL, EDUCATIF ET CULTUREL

Membres nommés par le préfet

Titulaire

Suppléant

M. Fabrice TAILHARDAT
Président AHSSEA

Membres nommés par le président du conseil départemental

Titulaire

Suppléant

M. Lucien CAMUSET

M. Hervé PULICANI
Maire

Article 2. Siègera à titre consultatif aux réunions du conseil :

M. Laurent GARRET
Président de l'association des délégués départementaux de l'Éducation nationale.

Article 3. Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Vesoul, le 05 DEC. 2022

Le Préfet,


Michel VILBOIS